

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ELIGERM OXY DASR

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0067

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0016876-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	13
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	13
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
6. Autres informations	14

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ELIGERM OXY DASR
ELIGERM OXY
ELIGERMYL OXY SPRAY
CLARINE OXY DASR
CLARINE OXY
CLARINE OXY SPRAY
BPRO OXY DASR
BPRO OXY
BPRO OXY SPRAY

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SOPRODIS
	Adresse	44 RUE DU LANGUEDOC 11200 LEZIGNAN CORBIERES France
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0067	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0016876-0000	
Date de l'autorisation	01/07/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	05/06/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SOPRODIS
Adresse du fabricant	44 Rue du LANGUEDOC, RN 113 11204 Lezignan-Corbieres France
Emplacement des sites de fabrication	44 Rue du LANGUEDOC, RN 113 11204 Lezignan-Corbieres France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA
Adresse du fabricant	Rue de Ransbeek 310 1120 Bruxelles Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Solvay Interlox Limited, Baronet Road, Solvay House WA4 6HA Warrington, Cheshire Royaume-Uni
	Solvay Chemicals Finland Oy, YRJONOJANTIE 2 45910 VOIKKAA Finlande
	Solvay Chemicals GmbH Germany, KOETHENSCHKE, STRASSE 13 06406 BERNBURG Allemagne
	Solvay Chimica Italia SpA Italy, VIA PIAVE, 6 57013 ROSIGNANO SOLVAY LI Italie
	Solvay Chemie SA Belgium, RUE SOLVAY, 39 5190 Jemeppe-sur-Sambre Belgique
	Solvay Chemie SA Belgium, SCHELDELAAN 600, HAVEN 725 2040 ANTWERPEN Belgique
	Solvay Interlox Produtos Peroxidados SA, RUA ENG. CLEMENT DUMOULIN 2625106 POVOA DE SANTA IRIA Portugal

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	7,44

2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide prêt-à-l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Pulvérisation des surfaces, TP2

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfectants pour sanitaires, surfaces, équipements et meubles sans contact direct avec les denrées alimentaires dans les milieux médicaux et hospitaliers, paramédicaux, institutionnels, tertiaires, hôtels, salles de sport et vestiaires...

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Listeria
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Salmonelle
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: B.cereus
Nom commun: Spores bactériennes
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: C.sporogenes
Nom commun: Spores bactériennes
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Champignons
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: M. terrae
Nom commun: Mycobactérie
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Secteur médical et collectivités

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation
Description détaillée:
Pulvérisation des surfaces

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Prêt à l'emploi (100 % v/v)

Temps de contact

Bactéries, levures et champignons : 15 min

Spores bactériennes : 60 min

Mycobactérie de la tuberculose : 60 min

Conditions d'emploi

Température ambiante

Secteur médical : conditions de propreté

Collectivités : conditions de saleté (sauf activités sporicide et mycobactéricide)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

- Bouteilles avec spray de 500, 750, 1000 mL en PEHD
- Bouteille opaque en PEHD de 1L,
- Jerrycan opaque en PEHD de 5, 10 et 20L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides au moins pendant le temps de contact requis (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon humide).
- Pour le secteur médical, nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.
- Pour le secteur médical, du fait d'un temps de contact supérieur à 5 min, ne pas utiliser ce produit pour les surfaces rentrant en contact avec les patients / personnel soignant ou les surfaces fréquemment touchées par différentes personnes.
- Pour les activités sporicide et tuberculocide, nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant l'application, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :
 - o minimisation des éclaboussures et des déversements (durant la phase de chargement du produit) ;
 - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
 - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.

Hôpitaux :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- L'accès à la pièce pour le grand public est autorisé après la phase de rinçage, d'essuyage ou de séchage des surfaces traitées.

Milieu médical :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 58 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m³ par l'utilisation d'un détecteur de H₂O₂ avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Hôtels et garderies :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 40, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 125 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m³ par l'utilisation d'un détecteur de H₂O₂ avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Pulvérisation des surfaces, TP4

Type de produit

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfectants des locaux (y compris les cuisines centrales collectives) et équipements pour la production de denrées alimentaires (y compris l'eau potable) destinées à la consommation humaine et animale

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Listeria*
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: *Salmonelle*
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: *B.cereus*
Nom commun: Spores bactériennes
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: *C.sporogenes*
Nom commun: Spores bactériennes
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Champignons
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Industries agro-alimentaires et cuisines centrales collectives

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation des surfaces
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi (100 % v/v) Temps de contact Bactéries, levures et champignons : 15 min Spores bactériennes : 60 min Conditions d'emploi Température ambiante Conditions de saleté sauf activité sporicide
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles avec spray de 500, 750, 1000 mL en PEHD - Bouteille opaque en PEHD de 1L - Jerrycan opaque en PEHD de 5, 10 et 20L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides au moins pendant le temps de contact requis (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon humide).
- Pour l'activité sporicide, nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant l'application, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :
 - o minimisation des éclaboussures et des déversements (durant la phase de chargement du produit) ;
 - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
 - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.

Petites cuisines :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 10, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 29 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m³ par l'utilisation d'un détecteur de H₂O₂ avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Cantines :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 10, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 39 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m³ par l'utilisation d'un détecteur de H₂O₂ avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Industrie agro-alimentaire :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 15 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m³ par l'utilisation d'un détecteur de H₂O₂ avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Désinfection par brumisation, TP2

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection de pièces
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Listeria</i> Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: <i>Salmonella</i> Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Spores bactériennes Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Secteur médical et collectivités
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Brumisation Description détaillée: Désinfection par voie aérienne (brumisation)
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 12 mL de produit /m ³ Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 12 mL de produit /m ³ en combinaison avec un brumisateur Caractéristiques du brumisateur Taille des gouttelettes : 5-10 µm Vitesse de diffusion : 1,2 L/h Volume de la pièce compris entre 30 et 150 m ³ (soit un temps de diffusion entre 18 et 90 min) Temps de contact 2h pour bactéries, levures and champignons 3h pour les bactéries additionnelles (<i>L. monocytogenes</i> et <i>S. Thyphimurium</i>) et spores bactériennes Conditions d'emploi Température ambiante Humidité : 40 - 80 % Secteur médical : conditions de propreté Collectivités : conditions de saleté

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballageBouteilles : 1L en PEHD
Bidons : 5, 10 et 20 L en PEHD**4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- Pour le secteur médical, nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Appliquer le produit dans des pièces rendues hermétiques.
- Pendant le chargement du brumisateur, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :
 - o minimisation des éclaboussures et des déversements ;
 - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
 - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Un délai de réentrée est requis pour l'applicateur ou le grand public entrant dans une pièce traitée, après le temps de contact requis :
 - o un minimum de 3h09 si le système de ventilation ne peut être réactivé sans entrer dans la pièce traitée.
 - o un minimum de 2h37 si le système de ventilation peut être réactivé sans entrer dans pièce traitée.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Désinfection par brumisation, TP4

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection de pièces
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Listeria Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Salmonella Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Spores bactériennes Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Industries agro-alimentaires et cuisines centrales collectives
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Brumisation Description détaillée: Désinfection par voie aérienne (brumisation)
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 12 mL de produit /m ³ Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 12 mL de produit /m ³ en combinaison avec un brumisateur Caractéristiques du brumisateur Taille des gouttelettes : 5-10 µm Vitesse de diffusion : 1,2 L/h Volume de la pièce compris entre 30 et 150 m ³ (soit un temps de diffusion entre 18 et 90 min) Temps de contact 2h pour bactéries, levures and champignons 3h pour les bactéries additionnelles (L. monocytogenes et S. Thyphimurium) et spores bactériennes Conditions d'emploi Température ambiante Humidité: 40 - 80 % Conditions de saleté
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles : 1L en PEHD
Bidons : 5, 10 et 20 L en PEHD

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Appliquer le produit dans des pièces rendues hermétiques.
- Pendant le chargement du brumisateuse, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :
 - o minimisation des éclaboussures et des déversements ;
 - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
 - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Un délai de réentrée est requis pour l'opérateur ou le grand public entrant dans la pièce traitée, après le temps de contact requis :
 - o un minimum de 3h09 heures pour les usages « cuisines et cantines » et 3h30 pour les usages « industries alimentaires » si le système de ventilation ne peut être réactivé sans entrer dans la pièce traitée.
 - o un minimum 20 min pour les usages « cuisines et cantines » et 6 min pour les usages « industries alimentaires » si le système de ventilation peut être réactivé sans entrer dans pièce traitée.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Se référer aux conditions d'utilisation spécifique par usage

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans des circuits de collectes appropriés.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 2 ans
- Protéger du gel

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.